

Service éducatif des Archives municipales de Toulouse

# La loi de 1905 et son application à Toulouse

Dossier pédagogique – cycle 3

Enseignement moral et civique · cycle 3

Brigitte Berthemet, enseignante histoire-géographie, chargée de mission au service éducatif

[brigitte.berthemet@ac-toulouse.fr](mailto:brigitte.berthemet@ac-toulouse.fr)

La loi du 9 décembre 1905 sépare les Églises et l'État. À Toulouse, son application se lit dans les archives : un couvent dont on mure la porte, un prêtre qui fait la quête de porte en porte, une liste de biens qui changent de propriétaire. Trois documents, trois manières de comprendre ce que la loi change concrètement dans la ville.

## Problématiques

Quels changements la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État entraîne-t-elle à Toulouse ?

En quoi son application a-t-elle entraîné des oppositions ?

## Repères

| Date                         | Événement                                                                                                                       |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> juillet 1901 | Loi sur les associations : les congrégations religieuses doivent demander une autorisation pour exister légalement.             |
| 20-30 avril 1903             | Expulsion des premières congrégations toulousaines, les Dominicains et les Capucins.                                            |
| 9 décembre 1905              | Vote de la loi de séparation des Églises et de l'État.                                                                          |
| janvier-décembre 1906        | Inventaires des biens des églises de Toulouse ; protestations à l'archevêché, à Saint-Sylve, à Saint-Étienne et à Saint-Sernin. |
| 21 décembre 1906             | Expulsion de l'archevêque, Monseigneur Germain, de l'hôtel de l'archevêché.                                                     |
| 1909                         | Une partie des biens est restituée au diocèse de Toulouse.                                                                      |

**Nota bene** – la loi ne supprime pas les religions. Elle met fin au financement des cultes par l'État et rend l'État neutre : il ne reconnaît ni ne salarie aucune religion, et chacun reste libre de croire ou de ne pas croire.

## Document 1 — Résultats d'une quête

Depuis la loi de 1905, l'État ne verse plus de salaire aux prêtres. Pour vivre, ceux-ci dépendent des dons des fidèles : c'est ce qu'on appelle le denier du culte. Un prêtre toulousain raconte ici trois visites, faites dans la même rue, en 1907, 1908 et 1909.

sans nom où toute une population chrétienne a vu détruire, en quelques heures, ses habitations, son industrie, son commerce, au point que les familles les plus honorables et les plus riches sont aujourd'hui dans une misère affreuse et ne vivent que d'aumônes ! »

## DIOCÈSE DE TOULOUSE

### COMMUNICATION OFFICIELLE DE L'ARCHEVÊCHÉ.

M. Mathieu Barrué, curé de Saint-Thomas, doyenné de Saint-Lys, est nommé curé du Burgaud, doyenné de Grenade.

M. l'abbé Chedeville, vicaire au Taur, est nommé curé de Saint-Thomas.

J. RAYNAUD, *vic. gén.*

M<sup>sr</sup> l'Evêque de Versailles nous prie de faire savoir aux curés et aux directeurs d'Œuvres que M. l'abbé Danigo, à l'évêché de Versailles, s'occupera volontiers des jeunes gens qui seraient appelés comme soldats dans un des régiments du diocèse de Versailles.

### Résultats d'une quête...

Dans une des rues populeuses, à la société mêlée, de Toulouse, en mars 1907 :

Un prêtre; dans sa main un carnet à souche; il va, lentement, s'arrête, frappe à chacune des portes de tous les étages. Il va, remplissant une mission, pénible, consolante parfois, nécessaire depuis la séparation. Il va, pour recueillir des offrandes afin d'assurer le pain de chaque jour à ses frères dans le sacerdoce, à lui aussi; il va pour compter les fidèles, les familles qui sont encore catholiques.

Déjà, il a « fait » trois maisons. La recette est à peu près nulle, l'accueil a été quelconque. Il dit toujours les mêmes choses, peu éloquent, malgré tout, dans ses appels à la bourse, très heureux quand il peut consoler, encourager, montrer un peu des idées et des sentiments qu'il amasse au dedans de lui-même.

L'escalier est sale; des pauvres, des ouvriers dans cette quatrième station de ce qu'un laïque malicieux appelait le calvaire des vicaires.

Encore on n'a pas répondu : enfin, au second étage, il entend une voix rude, dire « Entrez », plutôt, il perçoit un grognement qui lui donne froid au cœur.

\* \* \*

Un cordonnier travaillait, il ne se dérange pas, ne lève pas sa tête, semble s'appliquer davantage et vouloir mener plus rapidement sa besogne.

Un homme de cinquante ans, un de ceux qu'on rencontre et qui regardent avec de la haine dans les yeux.

« Résultats d'une quête... », *La Semaine catholique de Toulouse*, dimanche 19 septembre 1909, page 925. Ville de Toulouse, Archives municipales, REV 252.

## Transcription

« Dans une des rues populeuses, à la société mêlée, de Toulouse, en mars 1907 : un prêtre [...] va, remplissant une mission, pénible, consolante parfois, nécessaire depuis la séparation. [...] pour recueillir des offrandes afin d'assurer le pain de chaque jour [...] La recette est à peu près nulle [...] : enfin au second étage, il perçoit un grognement [...] Un cordonnier travaillait, il ne se dérange pas [...] « Je viens vous demander de l'argent pour nous faire vivre » [...] « Vous me prenez pour un autre. [...] Mais, non, je me retire si vous ne voulez rien me donner » [...]

« Pas de simagrées, monsieur, je n'ai pas d'argent à donner aux curés, je sais trop l'usage qu'ils en ont fait en 1870 », et de sa main prenant un soulier, il le lança à la tête de l'abbé. [...] le mendiant du budget du culte revint lentement jusqu'au presbytère [...] Le soir, à table, il disait à ses confrères : « Hélas, messieurs, nous sommes peu sympathiques ! »

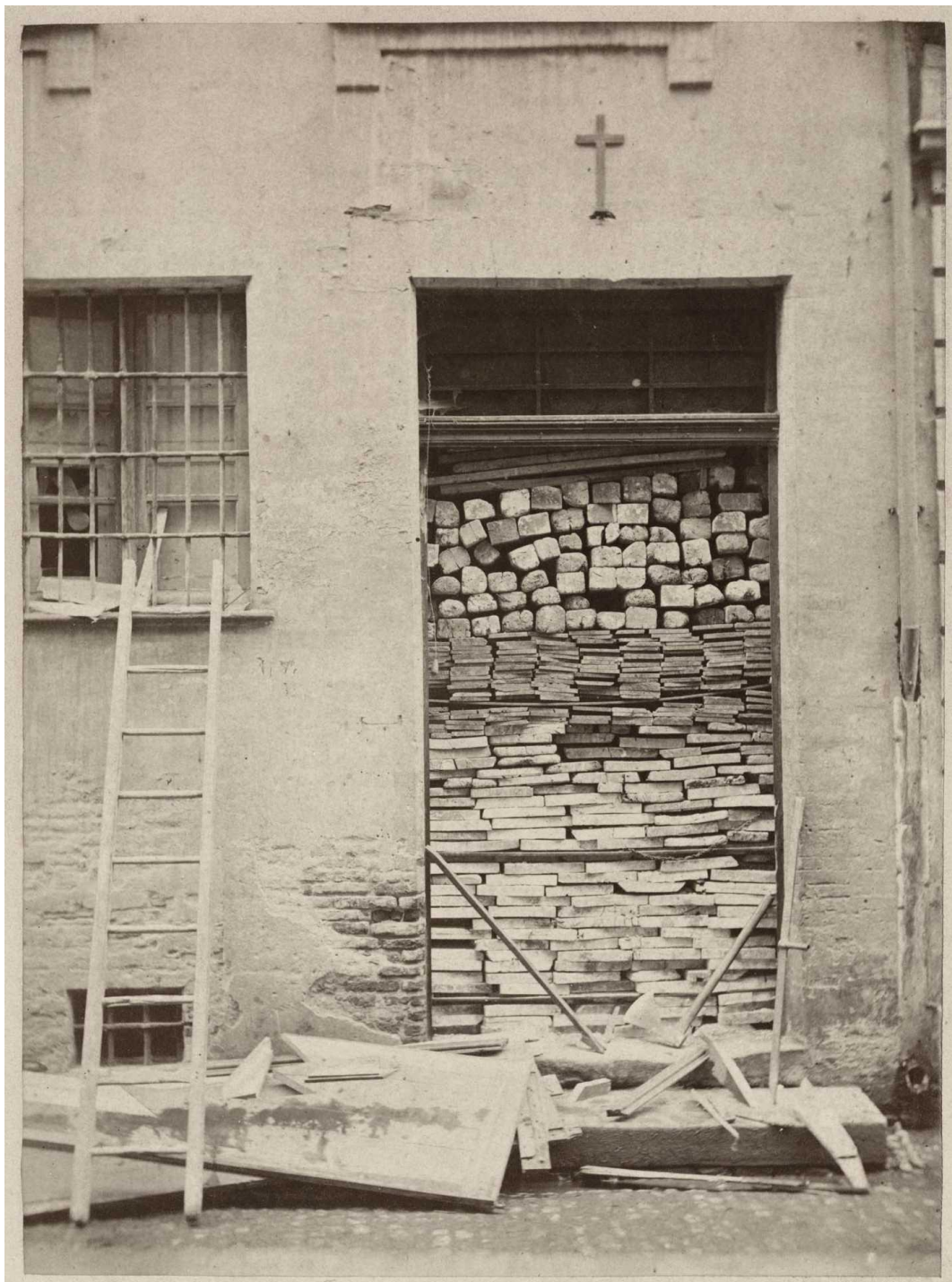
Dans une des rues populeuses, à la société mêlée, de Toulouse, en mars 1908 : les mêmes rue, prêtre et accueil. [...] « Mon cher ami, c'est moi qui reviens, pour la même chose. » [...] « Je ne vous ai pas donné l'an dernier, et vous n'êtes pas mort de faim » [...] « Mais, il y a encore des personnes généreuses [...], je vous promets de ne pas revenir, mais, si vous avez besoin de moi, je réponds de suite à votre appel. »

En 1909, dans cette même rue [...] Le prêtre ne fait pas la tournée du culte, il va voir un malade. [...] « Je vais mal, bien mal ; [...] il vous tarde de gagner un peu sur mon enterrement ? » « Non, mon ami, [...] j'ai même beaucoup prié [...] » [...] « Ah ! c'est vrai que je suis seul, ils ne sont pas venus ceux qui m'ont demandé mon bulletin de vote, [...] qui avaient mis de la haine en moi contre tous les curés. » »

## Questions

- Depuis la loi de 1905, comment les prêtres subviennent-ils à leurs besoins, c'est-à-dire de quoi vivent-ils ? Relève dans les trois premières lignes du document un extrait de phrase qui le montre.
- Selon toi, pourquoi cette situation ?
- Quelles difficultés les prêtres rencontrent-ils désormais ? Pourquoi, selon toi ? Aide-toi du passage mis en évidence pour répondre.

## Document 2 — La porte murée du couvent des Dominicains

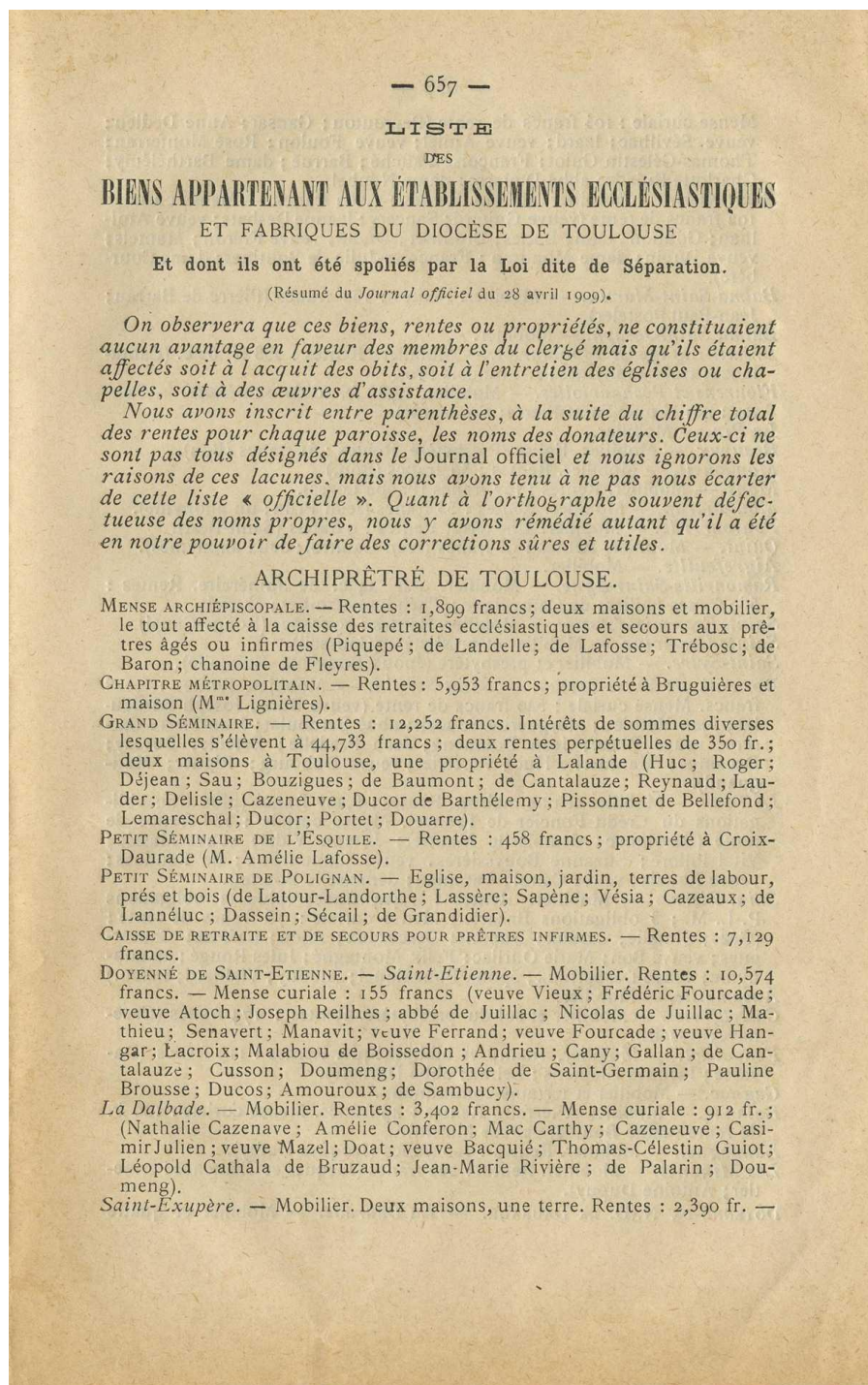


*Porte du couvent des Dominicains à Toulouse au moment des expulsions, 1903. Couvent détruit, aujourd'hui résidence hôtel de Mansencal, 3 bis rue Espinasse. Photographie noir et blanc collée sur carton, 29 × 22 cm. Ville de Toulouse, Archives municipales, 3 Fi 239.*

### Questions

- Décris la photographie : où a-t-elle été prise ? À quelle date ?
- Selon toi, pourquoi cet empilement de gravats devant cette porte ? Tu mettras cette photographie en relation avec la loi de 1905.

## Document 3 — La liste des biens du diocèse



« Liste des biens appartenant aux établissements et fabriques du diocèse de Toulouse », *La Semaine catholique de Toulouse*, dimanche 4 juillet 1909, page 657. Ville de Toulouse, Archives municipales, REV 252.

### Questions

- Explique le sens de ce document : pourquoi cette liste, selon toi ? À qui appartiennent ces biens ? Qui en sera désormais le propriétaire ? Pourquoi ?
- Mets ce document en relation avec l'un des deux autres documents que tu viens d'étudier, et justifie ta réponse.

## Vocabulaire

**Spolier** – déposséder quelqu'un de ses possessions, de ses biens, sans son accord ; voler quelque chose à son propriétaire.

## Quelques mots pour comprendre

| Vocabulaire      | Définition                                                                                                                                          |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Anticléricalisme | Attitude d'opposition à l'influence de l'Église dans la vie politique.                                                                              |
| Congrégation     | Communauté de religieux qui vivent ensemble selon une règle commune.                                                                                |
| Culte            | Ensemble des pratiques par lesquelles une religion s'exerce.                                                                                        |
| Inventaire       | Liste détaillée de tous les biens, meubles et objets, appartenant à une église.                                                                     |
| Laïcité          | Principe selon lequel l'État est séparé des religions : il n'en reconnaît ni n'en finance aucune, et garantit à chacun la liberté de croire ou non. |
| Presbytère       | Maison où loge le curé d'une paroisse.                                                                                                              |

## Pour aller plus loin

- L'article « Porte de la Sainte Échelle », rubrique *Archives, zoom sur d'Arcanes*, février 2016.
- Le dossier pédagogique complet sur la loi de 1905, destiné aux cycle 4 et lycée, sur le site des Archives municipales.